



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennaise

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le 2026/08
ID : 089-248900383-20260216-DEC_PRE08_2026-CC

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 08/2026
prise en vertu de la Délibération du Conseil Communautaire 82/2023/ADM du 19
septembre 2023
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes

OBJET : Marche de travaux concernant la réhabilitation de postes de relevage
d'assainissement de la CCAM et la mise en place d'une supervision.
Modification n°1 - Lot 1 - Postes et télégestion

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
-Vu le code de la commande publique
-Vu la Délibération 82/2023/ADM du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2023
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes pour toute
décision concernant l'intégralité des procédures portant sur la préparation, la passation,
l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision
concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
-Vu la décision n°33/2025 attribuant le lot n°1 à la société OTV Services France pour un
montant de 490 000 € HT soit 588 000€ TTC.

Considérant le projet de modification n°1 pour un montant de 31 100€ HT soit 37 320€ TTC
visant à rajouter des prestations au marché initial concernant les travaux à réaliser au niveau
du Poste Laroche 3 L'étang, selon le DPGF joint en annexe.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE une modification n°1 avec l'entreprise OTV Services France au
marché de travaux pour un montant de 31 100€ HT soit 37 320€ TTC

ARTICLE 2 : DIT que le montant initial du lot 1 du marché s'élève à 490 000€ HT soit 588
000€ TTC

ARTICLE 3 : DIT que le nouveau montant du lot 1 du marché s'élève à 521 100 € HT soit 625
320€ TTC soit une augmentation de 6.33% par rapport au montant initialement prévu.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires sont provisionnés au budget assainissement.

Fait à Migennes, le 16 février 2026

Le Président,

F. BOUCHER

